



Somme a demander aux prudhommes

Par **anthom**, le **03/04/2015** à **14:05**

bonjour

quelle somme puis demander aux prudhommes /
j'etais cadre (56 ans) avec PLUS de 28 ans d'ancienneté et ai été licencié
pour des motifs très légers !!!
licenciement abusif et discriminatoire.

merci

Par **goofyto8**, le **03/04/2015** à **15:18**

Vous pouvez réclamer le manque à gagner correspondant à la différence entre: ce que vous auriez gagné dans l'entreprise entre la date de licenciement et la date prévue du départ en retraite : et ce que vous touchez comme allocation à Pôle Emploi.
Ensuite ajouter le préjudice financier qui en résultera au niveau du montant de la retraite
Eventuellement un forfait pour le préjudice moral.